

Avis de mise à disposition publique du dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique suite à la déclaration d'abandon manifeste des parcelles sises 3 cour de la Place à Avesnes-les-Aubert, cadastrées section C 451 et C 458

Par délibération du 1^{er} juillet 2022, le Conseil municipal d'Avesnes-les-Aubert a décidé de déclarer les parcelles cadastrées section C 451 et C 458 situées au 3 cour de la Place à Avesnes-les-Aubert, en état d'abandon manifeste et d'en poursuivre l'expropriation conformément aux dispositions des articles D 2243-1 à 4 du Code Général des Collectivités Locales.

Le dossier présentant le projet simplifié d'acquisition de l'immeuble abandonné sera mis à disposition du public du mardi 05 septembre au mardi 03 octobre 2023, à l'accueil (3 rue Camélinat).

Durant cette période, le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier simplifié en mairie aux horaires suivants : le lundi de 14H00 à 17H30 et du mardi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 14H00 à 17H30.

Un registre permettant de consigner les observations sera ouvert pendant toute la durée de mise à disposition du projet.

Le Maire,



Alexandre BASQUIN